**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 29 MARS 2018**

***Procès-Verbal***

Le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Serge DUSART a été désigné secrétaire de séance.

Il a procédé à l’appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Brigitte GUILLAUME, Ludovic GATINEAU, Patricia FRAISSE et Yannicka GRZESKIEWICZ qui ont donné pouvoir.

Il est adopté à l’unanimité.

*Ordre du jour* :

* Présentation des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs (Budget Général – Budget annexes : assainissement et Poste)
* Réforme du régime indemnitaire : RIFSEEP
* Affaires financières et travaux,
* Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
* Questions diverses.
* **Présentation des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs (Budget Général – Budget annexes : assainissement et Poste)**

Les taux d’imposition 2018 restent inchangés par rapport à ceux de 2017

* Vote des taux d’imposition 2018 : ils restent inchangés
* 17,06 % taxe habitation
* 17,41 % taxe sur le foncier bâti
* 92,01 % taxe sur le foncier non bâti

**Délibération adoptée à l’unanimité**

Cette année les comptes administratifs, comptes de gestion sont adoptés en même temps que les budgets primitifs.

Monsieur le Maire donne toutes les explications par imputation budgétaire et par section.

**Délibérations ci-après adoptées à l’unanimité**

* Approbation des comptes administratifs 2017
	+ - * Budget Annexe Assainissement
				+ Fonctionnement : 82 359,25 € en recettes et 129 245.18 € en dépenses
				+ Investissement : 1 726 545.28 € en recettes et 730 894.08 € en dépenses
			* Budget Annexe Poste
				+ Fonctionnement : 16 699.68 € en recettes
			* Budget Communal
				+ Fonctionnement : 2 618 649.78 € en recettes et 2 154 277 € en dépenses
				+ Investissement : 651 096.92 € en recettes et 681 622.52 € en dépenses
* Approbation des comptes de gestion 2017
	+ - * Budget Annexe Assainissement :
				+ Résultat de fonctionnement : 129 027.72 € dont 80 000 € viré à la section d’investissement (article 1068)
				+ Résultat d’investissement : 23 921.23 €
			* Budget Annexe Poste :
				+ Résultat de fonctionnement : 78 787.83€ dont 10 000 € au 1068
			* Budget Principal :
				+ Résultat de fonctionnement : 505 133.22 € dont 450 000 € viré à la section d’investissement (article 1068)
				+ Résultat d’investissement : 488 713.01 €
* Budget 2018 :
	+ Budget annexe de la poste :
		- Investissement : 10 000€
		- Fonctionnement : 95 487.83€
	+ *Budget annexe assainissement* :
		- Investissement : 1 545 928.07€
		- Fonctionnement : 300 938.96 €
	+ *Budget principal* :
		- Investissement : 1 217 359.01€
		- Fonctionnement : 2 725 118.20 €
* **Admission en non-valeur**

Le point a été fait avec Madame la Trésorière sur différentes créances non recouvrées. Certains débiteurs ayant disparus ou faisant l’objet de décision de surendettement il est nécessaire d’annuler ces dettes.

Celles-ci représentent 1 140€ sur le budget assainissement et 97,20€ sur le budget communal.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

* **RIFSEEP**

Par délibération de décembre 2008 il a été instauré un régime indemnitaire (IAT, IFTS, IEMP…) propre à chaque catégorie (A, B, C).

Conformément au décret du 20 mai 2014 il convient d’instaurer un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSSEP)de chaque agent.

Cette réforme répond à différents objectifs :

* Simplifier le paysage indemnitaire
* Individualiser le montant des primes en fonction des missions liées au poste.
* Reconnaitre les parcours professionnels et les acquis de l’expérience

Ce régime indemnitaire se compose de deux éléments distincts :

* une **indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE)** qui vise à valoriser l’exercice des fonctions et constitue l’indemnité principale du nouveau régime indemnitaire ; cette indemnité repose, d’une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d’autre part, sur la prise en compte de l’expérience professionnelle.

Elle est versée mensuellement.

* un **complément indemnitaire annuel** lié à l’engagement professionnel et à la manière de servir **(CIA)**, non automatiquement reconductible d’une année sur l’autre puisque lié à la manière de servir de l’agent.

La mise en place de ce système a été le fruit d’un long travail afin de pas augmenter l’enveloppe budgétaire et de maintenir le niveau des crédits à un niveau comparable à celui de 2017.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

•  **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

* les travaux au square du poilu ont bien avancés. La commission s’est réunie sur place et a fait différentes propositions d’aménagement.
* Station d’épuration : il faudra réinjecter des boues car beaucoup de bactéries sont mortes en raison des trop fortes pluies.
* Déclaration d’utilité publique pour les terrains de la future école :

Les parcelles cadastrées section AO n°1004 et ZW n° 226 et 227 sont identifiées au futur PLU en zone Ue. Ils sont destinés au futur projet d’école.

L’EPF SMAF a été mandaté pour les acheter mais pour l’instant aucune négociation amiable n’a abouti. Une procédure de déclaration d’utilité publique dure en moyenne 18 à 24 mois. Il est donc nécessaire de lancer dès à présent la procédure pour ne pas perdre de temps.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

**•** **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Marianne ALZAIX – Adjointe**

* Des jardinières en bois et des bancs vont être installées rue du trésor et rue des marzelles.
* Subvention pour les fournitures scolaires 2018 :

Concernant la subvention accordée pour les fournitures de l’école, les montants sont en légère augmentation par rapport à 2017 :

* pour les fournitures scolaires 31 €/élève en maternelle et 34 € /élève en élémentaire en 2017 il est proposé : 32€ en maternelle et 35 € en élémentaire
* pour les sorties périscolaires 18 €/élève, identique à 2017
* pour le fonctionnement du bureau de la directrice 300 € identique à 2017

**Délibération adoptée à l’unanimité**

* Demande de subvention exceptionnelle : école

Depuis plusieurs années le groupe scolaire accueille des enfants en situation de handicap avec des problèmes « dys » diagnostiqués par la MDPH : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographie…

Il serait intéressant pour l’apprentissage de ces élèves d’acquérir des licences pour le logiciel « dys vocal » ainsi que du matériel audio et des souris scan.

Ces achats pourraient être pris en charge par la commune pour un montant de 408,92€

**Délibération adoptée à l’unanimité**

* Création d’un emploi temporaire pour 4h

En raison de l’absence d’un membre de l’association Profession Sports et Loisirs il y a lieu de créer un emploi temporaire pour 4 h par semaine charger d’assurer les TAP à l’école

**Délibération adoptée à l’unanimité**

 • **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

L’application la montagne a été remis en marche.

• **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

* Hier mercredi 31 enfants de 4 à 8 ans sont venus à notre animation de Pâques : « La chasse aux œufs » qui s’est déroulée sous la halle vu le temps.

Merci à chaque participant pour leur aide précieuse

* Mercredi 4 avril après midi : atelier de retouche de photos avec Bruno Bisanti pour les ados

Exposition

Du 26 mars au 14 avril peinture de Catherine Coignet de Moisât

Du 16 avril au 5 mai, peintures de Claire Vernissat de Coudes

Le 13 avril à 18h à la médiathèque Bruno Sananés fera une conférence avec un diaporama de photos sur son voyage avec son âne.

* Pour la journée du 30 juin déjà une vingtaine d’artistes pour peindre dans la rue. Sous la halle il y aura comme l’an dernier de la peinture, des photos et des sculptures.

Pour le marché d’art une quarantaine d’exposants sont prévus.

* Fête du livre : les inscriptions ont commencé

• **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLERE – Adjoint**

**A venir**

⮞ Dimanche 8 Concert de printemps des Enfants de la Limagne, Salle d'honneur.

⮞ Dimanche 8 Tournoi Hand, Salle Uranus.

⮞ Dimanche 22 Randonnée de la Société jeanne d’arc, Parc Bayard.

**SPORTS ET ASSOCIATIONS**

⮞ Des travaux sont en cours dans les vestiaires de la salle Uranus.

**SOLIDARITE.**

 ⮞ Comité syndical du SIAD lundi 23 avril 2018 à Lezoux.

⮞ Mercredi 04 avril réunion avec Catherine Sozeau pour un point sur l’antenne locale de la ligue contre le cancer et l’organisation ou pas de la Maringoise.

🖙 **La Maringoise**

 Sans concertation Clermont nous expulse d’octobre rose un courrier a été fait à Mme DULAC ROUGERIE adjointe aux sports à la ville de Clermont-fd.

 RdV avec la directrice de la ligue est pris pour le mardi 4 avril

* Subvention éclairage terrains de foot :

Dans le cadre de la mise aux normes de l’éclairage des terrains de foot des travaux peuvent être réalisés en partie financés par le SIEG. Le total des travaux est de 85 000 € HT pris en charge à 50%.

Le montant restant à la charge de la commune serait de 42 500€ HT

Une subvention peut être demandée à la Fédération dans le cadre du fonds d’aide au foot amateur (FAFA) de 20 000€.

Cet aménagement doit permettre de faire jusqu’à 30 % d’économies sur la consommation.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

* Subvention USM :

Le président de l’USM sollicite une aide financière de 1000 € pour les nombreux déplacements des équipes du club et notamment l’équipe une.

Il est proposé de maintenir la subvention au même montant qu’en 2016 et 2017 soit 1 000 €

**Délibération adoptée à l’unanimité**

• **Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

* Concours de foie gras :

La commission animations et festivités s’est réunie le jeudi 01 mars. Le point a été fait sur les lettres aux exposants pour le concours de foie gras : trois nouveaux exposants ont déjà répondu favorablement : le producteur de lentilles du Puy, un producteur de foie gras et une distillerie de bière.

* Fête annuelle :

Le programme pour la fête annuelle a été retenu :

**POUR LE VENDREDI SOIR :**

Le groupe ‘’Feu de camp’’ qui présente un concert Karaoké pour enfants et adultes. Deux animateurs autour d’un feu de camp font participer le public à un karaoké diffusé sur un écran géant. Ce spectacle est nouveau sur la région et a rencontré un gros succès dans des régions voisines.

**POUR LE SAMEDI SOIR**

Les Meilleurs Tubes de l’été avec 4 danseuses et 1 chanteuse. Ce sont les tubes des étés des années 1970 jusqu’à 2010.

Compte tenu des animations le thème du repas du samedi soir et des chars pourrait être l’été

Fête Nationale :

Le feu d’artifice pour le 13 juillet a été commandé : coût 2200,00€. Nous avons réservé auprès du prestataire 2 artificiers pour le tir.

* Visite du skate Park de Cournon :

Le jeudi 22 mars une visite du skate Park de Cournon avec le responsable des équipements sportifs de la ville a été organisée.

La structure est assez importante et a représenté un coût de 100000€ mais il y a un ‘’bowl’’ de 2,50 m de profondeur ; installation que nous ne ferons pas.

Ici le Skate Park est en ciment avec un très bel aspect de *ciment ciré.*

Une telle installation présente des avantages par rapport au bois :

* Beaucoup moins de bruit
* Pas ou très peu d’entretien
* Pas besoin de mettre une barrière de protection
* Plus de sécurité car il n’y a pas de déformation comme avec le bois.

Par contre pour l’installation il faut faire appel à un maître d’œuvre et à une entreprise spécialisée.

Le responsable nous a fait part de la fréquentation importante et de la bonne mentalité des utilisateurs (entraide, pas de vol etc.)

• **Questions diverses – Monsieur le Maire**

* **Refacturation charges PJ olivier**

Dans le cadre du bail conclu avec un locataire il est nécessaire de prévoir une refacturation des frais d’électricité : abonnement et consommation. Les tarifs seront établis sur la base d’un compteur de 9 kW/h.

**Délibération adoptée à l’unanimité**

* **Remerciements association Jeanne d’Arc Maringues**
* **Remerciements fondation de France pour ouragan Irma**
* **Les corbeaux :** ils sont certes toujours présents dans les arbres de la maison de retraite mais ceux-ci vont bientôt être coupés.
* **Question du public :** un administré demande des précisions sur l’assainissement dans sa rue. M. le Maire précise qu’il a été mis aux normes.

**°-°-°-°-°-°-°**

**La séance est levée à 21h20**